



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022**

Compte-rendu affiché le : 13 octobre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance** : Mme Sandrine BERTHET

**Membres présents** : 36

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelynne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

**Membres ayant donné pouvoir** : 7

Mme Marion CARRIER pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA  
Mme Linda TABTE pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE  
M. Albert YOGO pouvoir à M. Marc DUBIEF  
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Nathalie BRAMET REYNAUD  
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à M. Raphaël SULTANA  
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à M. Djamel BOUDEBIBAH  
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL

**Délibération n°20221006DEL30**

**PERSONNEL**

**Contribution de la Ville à l'accueil des apprentis**

**RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF**

Mesdames, Messieurs,

Le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé à durée limitée. Il s'adresse à des jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus, sans limite d'âge pour les bénéficiaires d'une reconnaissance de travailleur handicapé.

L'apprenti(e) est alternativement dans la collectivité, sous la conduite d'un maître d'apprentissage et dans le centre de formation. Le savoir professionnel acquis dans la collectivité d'accueil est complété par des cours de formation générale et technologique en vue de l'obtention d'un diplôme d'Etat ou d'un titre professionnel enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

La répartition des postes d'apprentis au sein de la Ville est réalisée en fonction de la demande des jeunes et des possibilités d'accueil dans les services, en tenant compte du volontariat des maîtres d'apprentissage, tous agents municipaux.

Aussi, afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes et compte tenu des changements en termes d'offre de formation il convient d'adapter les possibilités d'accueil au sein des services.

Le tableau d'affectation est donc fixé comme suit :

NOMBRE DE POSTE	DIPLOME	SERVICES D'ACCUEIL
8 postes	CAP Petite Enfance	Ecoles Maternelles
3 postes	CAP ou BEPA ou BP ou BAC Professionnel ou BTS Aménagements paysagers	SEVE
1 poste	CS Elagueur	SEVE
1 poste	CAP ou BP ou BAC professionnel Métiers du bâtiment	Services Techniques
1 poste	Licence professionnelle maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable.	Services Techniques
1 poste	BTS Etudes de réalisation d'un projet de communication	Service Communication
1 poste	Gestionnaire administration des ventes	Service Communication

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le tableau des affectations des postes d'apprentis tel que présenté ci-dessous.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le



ID : 069-216900290-20221006-20221006DEL30-DE

**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**